



Règlement intérieur du Rassemblement de l'Astronomie Amateur du Grand Sud-Ouest (dit RAAGSO)

1. Responsabilité de l'association RAAGSO

1.1 L'association ne pourra être tenue responsable en cas de problème, quel qu'il soit, sur des biens ou des personnes pendant le rassemblement.

1.2 L'association, représentée par son conseil d'administration, se réserve le droit d'exclure toutes personnes perturbatrices ou portant préjudice à l'ambiance générale.

1.3 L'association n'est pas responsable si les conditions météorologiques ne permettent pas la pratique de l'astronomie. En aucun cas, les participants ne seront remboursés de leurs frais d'inscription si la météo était défavorable.

1.4 L'association, représentée par son conseil d'administration, se réserve le droit d'annuler le rassemblement, sans avoir à y justifier de motif, au plus tard deux semaines avant le début du rassemblement. Tout paiement anticipé sera remboursé.

1.5 Les responsables de l'association sont les seuls interlocuteurs entre les participants et les propriétaires de « Camping du Causse » à Ambeyrac (12) pour tout ce qui concerne le rassemblement et le buffet du samedi soir.

2. Engagement des participants

2.1 Nul ne pourra accéder au rassemblement s'il n'est pas membre de l'association.

2.2 Les participants au rassemblement s'engagent à respecter et faire respecter les consignes du règlement intérieur ainsi que toutes celles ordonnées par les organisateurs pour leur propre sécurité et celle de leurs biens.

2.3 Les participants au rassemblement s'engagent à respecter les autres participants, aussi bien dans la pratique de l'astronomie (éclairage adapté, utilisation limitée des lasers, pas de circulation automobile de nuit) que dans la vie en communauté (respect du sommeil, du temps aux sanitaires, etc.).

2.4 Les participants au rassemblement s'engagent à respecter le terrain ainsi que les installations mises à leur disposition. Ils devront rendre leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé.

2.5 Les participants au rassemblement doivent avoir une assurance de responsabilité civile.

2.6 Les participants s'engagent à informer au plus vite les responsables de l'association RAAGSO en cas de désistement. Si le désistement est annoncé deux semaines avant le début du rassemblement, les sommes versées par celui-ci lui seront remboursés. Si le désistement est annoncé dans les deux semaines avant le début du rassemblement, aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas de force majeure).



2.7 Nos amis les chiens sont autorisés dans la mesure où leurs propriétaires ne les laissent pas vagabonder dans le camping et/ou gêner les autres participants. Ils devront veiller à ramasser leurs déjections et faire en sorte que leurs aboiements ne soient pas intempestifs de jour comme de nuit. Ils devront être obligatoirement tenus en laisse sous le barnum et dans la salle commune lors des réunions, ateliers et conférences.

3. Situation sanitaire

3.1 L'organisation du rassemblement est directement tributaire des décisions du gouvernement concernant les mesures sanitaires à respecter durant les fortes épidémies. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rassemblement s'ils estiment que la situation sanitaire est trop incertaine fin août début septembre.

3.2 Les participants au rassemblement s'engagent à respecter les gestes barrières pour leur propre sécurité et celle des autres participants. Il est également demandé de régulièrement se désinfecter les mains (gel hydroalcoolique et savon à disposition aux sanitaires et à la cuisine), en particulier dans les espaces clos. Le port du masque sans être obligatoire sera recommandé sous le barnum s'il est fermé, dans la cuisine et la salle commune) si l'état de santé de l'adhérent le nécessite.

3.3 Les participants ayant un doute sur leur santé avant de venir au rassemblement s'engagent à prévenir les organisateurs et peuvent annuler leur participation avant leur arrivée. Les frais d'adhésions leurs seront remboursés intégralement.

3.4 Les participants reconnaissent avoir pris connaissance des conditions sanitaires particulières, qu'elles soient dues à la Covid-19 ou à toutes autres virus transmissibles, et viennent de leur plein grès et en connaissance des risques au rassemblement. En aucun cas, ils ne tiendront l'association et les organisateurs pour responsables suite à la contraction du virus de la Covid ou autres virus.

L'adhésion à l'association implique l'engagement du respect de ce règlement.